

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

08 JAN. 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS FEMININ



MOTO-CLUB : Valence Moto-Club

E-MAIL : bmarcais@hotmail.com

TÉLÉPHONE : 06 89 89 02 35

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Vincent Marçais

N° D'ÉPREUVE FFM : 112

DATE : 24 mars 2024

LIEU : Valence

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT Philippe	Licence : 214 674
Délégué FFM (Président de jury)	Cyrille LAINEY	Licence : 103761
Membre du Jury	MAGNO Gérard	Licence : 227 946
Membre du Jury	DUVERT Sylvie	Licence : 244 014
Commissaire technique responsable	BOLZ Claude	Licence : 048875
Responsable du chronométrage	PERRET Bénédicte	Licence : 263 476

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

MX FÉMININ SCRATCH

Age----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2, 3 & 4
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

MX FÉMININ 125

Age ----- De 13 à 20 ans*
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée ----- 125cc 2T
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Marc Wahiche**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Valence**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **9 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse **Allée Joules ZI les Auréats 26000 Valence**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700**

Largeur minimum de la piste **8**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **110**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **43**

En manche : **43**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **05 / 01 / 2024**

Visé par :



VISA DE LA LIGUE

DATE:

09 JAN. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél : 04 76 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **22/01/2024**

NUMÉRO: **24/0065**



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

08 JAN. 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS VÉTÉRAN



MOTO-CLUB : Valence Moto-Club

E-MAIL : bmarçais@hotmail.com

TÉLÉPHONE : 06 89 89 02 35

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Vincent Marçais

N° D'ÉPREUVE FFM : 112

DATE : 24 mars 2024

LIEU : Valence

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT Philippe	Licence : 214 674
Délégué FFM (Président de jury)	Serge VERNONIS	Licence : 023830
Membre du Jury	MAGNO Gérard	Licence : 227 946
Membre du Jury	DUVERT Sylvie	Licence : 244 014
Commissaire technique responsable	BOLZ Claude	Licence : 048875
Responsable du chronométrage	PERRET Bénédicte	Licence : 263 476

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
NOM	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Marc Wahiche**

Nombre de secouristes 8

Hôpital le plus proche Valence

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 9 mn

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse Allée Joules ZI les Auréats 26000 Valence

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1700

Largeur minimum de la piste 8

Largeur de la grille 30

Longueur de la ligne droite de départ 110

Nombre d'OCP* 18

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **52**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 05 / 01 / 2024

Parent Hierarchy

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 09 JAN. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 118 Chemin de l'Île Neuve
26609 LA ROCHE DE CLUN
Tel 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE 22/01/2024

NUMÉRO : 24/0065



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

04 JAN. 2024



Moto-Club : Valence Moto-Club

E-mail : bmarcais@hotmail.com

Téléphone : 06 89 89 02 35

Organisateur technique : Vincent Marçais

N° d'épreuve FFM : 112

Date : 24 mars 2024

Lieu : Valence

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT Philippe	Licence : 214 674
Président du Jury ou Arbitre*	VERNOIS Serge	Licence : 023 830
Membre du Jury	MAGNO Gérard	Licence : 227 946
Membre du Jury	DUVERT Sylvie	Licence : 244 014
Commissaire technique responsable	ARAZON Ludovic	Licence : 038 083
Responsable du chronométrage	PERRET Bénédicte	Licence : 263 476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
France Vétérans	40	53	125 à 650cc	
France Vétérans	54	99	125 à 650cc	
France Féminin	13 125 / 15 250 4t		100 à 500cc 2t / 175 à 650cc 4t	
Open	13		125 à 650cc 2&4 T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (~~75€~~ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / ~~90€~~ si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Marc Wahiche**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Valence**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **9 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse **Allée Joules ZI les Auréats 26000 Valence**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700**

Largeur minimum de la piste **8**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **110**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **52**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **24 / 11 / 2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **09 JAN. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE BE GÉON
Tél : 04 79 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **22/01/2024**

NUMÉRO: **24/0065**



MOTO CROSS du 24 Mars 2024

Horaires si plus de 43 féminines

Samedi 23 mars de 15 H 30 à 19 H 00 Contrôle administratif et technique

MATIN 6 H 30 à 8 H 00 Contrôle administratif et technique**ESSAI**

8 H 00	Open	12'
8 H 15	Test départ MXF Gr 1	5'
8 H 20	MXF Gr 1	15'
8 H 40	Test départ MXF Gr 2	5'
8 H 45	MXF Gr 2	15'
9 H 05	Test départ VETERAN Bronze / Argent	5'
9 H 10	VETERAN Bronze / argent	15'
9 H 30	Test départ VETERAN Or / Platine	5'
9 H 35	VETERAN Or / platine	15'

ESSAI CHRONO

9 H 50	Open	15'
10 H 10	MXF Gr 1	20'
10 H 35	MXF Gr 2	20'
11 H 00	VETERAN Bronze / argent	15'
11 H 20	VETERAN Or / platine	15'

REPAS

APRES-MIDI	13 H 00	1 ^{ère} manche Open	15' + 1T
	13 H 25	Tour de reconnaissance MXF	
	13 H 35	1 ^{ère} manche MXF	20' + 1T
	14 H 05	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	14 H 15	1 ^{ère} manche VETERAN Bronze / Argent	20' + 1T
	14 H 45	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	14 H 55	1 ^{ère} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	15 H 25	2 ^{ème} manche Open	15' + 1T

Entracte

16 H 00	Tour de reconnaissance MXF	
16 H 10	2 ^{ème} manche MXF	20' + 1T
16 H 40	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
16 H 50	2 ^{ème} manche VETERAN Argent	20' + 1T
17 H 20	Tour de reconnaissance Or / Platine	
17 H 30	2 ^{ème} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T

18 H 00**REMISE DES PRIX**

MOTO CROSS du 24 Mars 2024

Horaires si moins de 43 féminines

Samedi 23 mars de 15 H 30 à 19 H 00 Contrôle administratif et technique

MATIN 6 H 30 à 8 H 00 Contrôle administratif et technique**ESSAI**

8 H 00	Open	14'
8 H 20	Test départ MXF	5'
8 H 25	MXF	20'
8 H 50	Test départ VETERAN Bronze / Argent	5'
9 H 55	VETERAN Bronze / argent	15'
9 H 15	Test départ VETERAN Or / Platine	5'
9 H 20	VETERAN Or / platine	15'

ESSAI CHRONO

9 H 45	Open	15'
10 H 05	MXF Gr 1	20'
10 H 30	MXF Gr 2	20'
10 H 55	VETERAN Bronze / argent	15'
11 H 15	VETERAN Or / platine	15'

REPAS

APRES-MIDI	13 H 00	1 ^{ère} manche Open	15' + 1T
	13 H 25	Tour de reconnaissance MXF	
	13 H 35	1 ^{ère} manche MXF	20' + 1T
	14 H 05	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	14 H 15	1 ^{ère} manche VETERAN Bronze / Argent	20' + 1T
	14 H 45	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	14 H 55	1 ^{ère} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	15 H 25	2 ^{ème} manche Open	15' + 1T

Entracte

	16 H 00	Tour de reconnaissance MXF	
	16 H 10	2 ^{ème} manche MXF	20' + 1T
	16 H 40	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	16 H 50	2 ^{ème} manche VETERAN Argent	20' + 1T
	17 H 20	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	17 H 30	2 ^{ème} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T

18 H 00 REMISE DES PRIX

Circuit de motocross du VALENCE Moto Club Allée Joule - Z.I. des Auréats - 26000 Valence

Le 04/02/2020



- ▲ M Montée
- ▲ D Descente
- Sanitaires
- E Buvette
- Secours
- Saut
- Prosse

20 postes de commissaires

Zone paneauteurs et mécanique

